RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ABEL J M
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 18 rue de l'Abattoir
88130 CHARMES
RCS EPINAL 392 369 229

ACTE DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 20 OCTOBRE 2026

Monsieur Jean-Yoric ABEL, associé unique (ci-après l' « ***Associé Unique*** ») de la Société ABEL J M, société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros, divisé en 500 parts sociales de 15,24 euros chacune de valeur nominale, ci-après la « ***Société*** ».

Après avoir rappelé que :

- Selon les termes de l'article 24 des statuts de la Société, *« en cas de dissolution anticipée, une décision [...] nomme un ou plusieurs liquidateurs ».*

a pris les décisions suivantes :

- Dissolution anticipée de la Société avec effet en date de ce jour,
- Nomination d'un liquidateur, détermination de ses pouvoirs et obligations,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique décide la dissolution anticipée de la Société avec effet en date du 20 octobre 2026, et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires et aux articles 1832 et suivants du Code civil.

La Société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci. La dénomination sociale sera suivie de la mention "société en liquidation".

Le siège de la liquidation est fixé au 18 rue de l'Abattoir, 88130 CHARMES

AJY

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique nomme **Monsieur Jean-Yoric ABEL**, demeurant [redacted] en qualité de liquidateur pour toute la durée de la liquidation.

Monsieur Jean-Yoric ABEL disposera des pouvoirs les plus étendus suivant la loi et les usages du commerce pour mettre fin aux opérations en cours, réaliser tous les éléments d'actif, payer le passif.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Fait à CHARMES
Le 20 octobre 2026
En quatre (4) exemplaires

Associé Unique	[redacted]
M. Jean-Yoric ABEL	